



Chemloul &
Associés

Newsletter N° 5

Février 2016

[Actualité juridique parue au journal officiel de la République Algérienne](#)



Le décret exécutif n° 16-49 du 1er février 2016 a modifié le décret exécutif n° 01-112 du 5 mai 2001, fixant les taux et montants des redevances aéronautiques ainsi que les modalités de leur répartition.

(JO n° 06 du 3 février 2016 p.30)



Le décret exécutif n° 16-55 du 1er février 2016 a fixé les conditions et modalités d'intervention sur les tissus urbains anciens, en application des articles 6, 8 et 9 de la loi n° 11-04 du 17 février 2011, fixant les règles régissant l'activité de promotion immobilière.

(JO n° 07 du 7 février 2016 p.9)



- L'opération relative à la réalisation de la desserte du centre d'enfouissement technique de Hamici et contournement de la résidence d'Etat de Zéralda par le dédoublement de la RN 67 et du CW 212, a été déclarée d'utilité publique par le décret exécutif n° 16-56 du 1er février 2016, en application des dispositions de l'article 12 bis de la loi n° 91-11 du 27 avril 1991, fixant les règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique, et des dispositions de l'article 10 du décret exécutif n° 93-186 du 27 juillet 1993, déterminant les modalités d'application de la loi n° 91-11.

(JO n° 07 du 7 février 2016 p.15)

- L'établissement public national à caractère industriel et commercial dénommé « l'Algérienne des autoroutes » a été créée par le décret exécutif n° 16-79 du 24 février 2016.

(JO n° 12 du 28 février 2016 p.7)



Les conditions d'établissement et de délivrance du passeport d'urgence ont été fixées par le décret exécutif n° 16-58 du 3 février 2016 qui indique les personnes concernées, la durée de validité, la composition du dossier du passeport d'urgence ainsi que les organismes habilités à le délivrer pour chaque catégorie de citoyens.

(JO n° 07 du 7 février 2016 p.16)

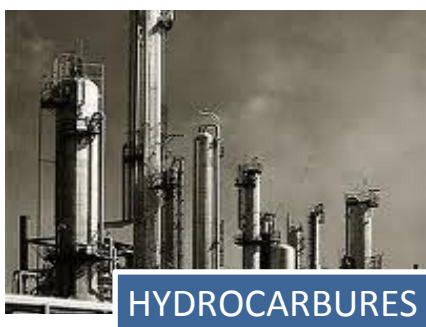


- Le décret exécutif n° 16-61 du 11 février 2016 a modifié et complété le décret exécutif n° 09-410 du 10 décembre 2009, fixant les règles de sécurité applicables aux activités portant sur les équipements sensibles.

(JO n° 09 du 17 février 2016 p.7)

- Le décret exécutif n° 16-68 du 22 février 2016 a fixé les limites du périmètre de protection du siège de la Présidence de la République, en application des dispositions du décret présidentiel n° 15-270 du 19 octobre 2015 instituant les périmètres de protection du siège de la Présidence de la République et des résidences présidentielles et fixant les règles de sécurité qui leur sont applicables.

(JO n° 10 du 22 février 2016 p.12)



Le décret exécutif n° 16-64 du 14 février 2016 a complété le décret exécutif n° 08-290 du 20 septembre 2008, fixant le tarif pour l'utilisation des infrastructures de stockage et aux modalités de fonctionnement de la caisse de péréquation et de compensation des tarifs de transport des produits pétroliers.

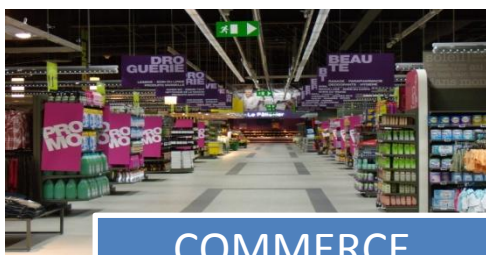
(JO n° 09 du 17 février 2016 p.16)



ALIMENTAIRE

Le décret exécutif n° 16-65 du 16 février 2016 a modifié et complété le décret exécutif n° 01-50 du 12 février 2001, portant fixation des prix à la production et aux différents stades de la distribution du lait pasteurisé conditionné en sachet.

(JO n° 09 du 17 février 2016 p.16)



COMMERCE

Le décret exécutif n° 16-66 du 16 février 2016 a défini le modèle du document tenant lieu de facture ainsi que les catégories d'agents économiques tenus de l'utiliser, en application des dispositions de l'article 10 de la loi n° 04-02 du 23 juin 2004, modifiée et complétée, fixant les règles applicables aux pratiques commerciales.

(JO n° 10 du 22 février 2016 p.3)



L'arrêté du 28 décembre 2015 a fixé les modalités spéciales d'application de l'interdiction de l'usage du tabac à fumer à bord des moyens de transport et au niveau des infrastructures d'accueil et de traitement des voyageurs, de l'administration, des établissements et structures relevant du secteur des transports, en application des dispositions de l'article 12 du décret exécutif n° 01-285 du 24 septembre 2001, fixant les lieux publics où l'usage du tabac est interdit et les modalités d'application de cette interdiction.

(JO n° 06 du 3 février 2016 p.32)



L'arrêté du 4 février 2016 a fixé les modalités d'agrément pour l'exercice de l'activité d'importation d'or, d'argent et de platine bruts, mi-ouvrés ou ouvrés et l'activité de récupération et de recyclage des métaux précieux, en application des dispositions de l'article 9 du décret exécutif n° 15 -169 du 23 juin 2015 fixant les modalités d'agrément pour l'exercice de l'activité d'importation d'or, d'argent et de platine bruts, mi-ouvrés ou ouvrés et l'activité de récupération et de recyclage des métaux précieux.

(JO n° 07 du 7 février 2016 p.17)



- L'arrêté du 10 janvier 2016 a modifié et complété l'arrêté du 6 mars 2008, fixant la liste des médicaments remboursables par la sécurité sociale.

(JO n° 11 du 24 février 2016 p.6)

- L'arrêté du 10 janvier 2016 a modifié et complété l'arrêté du 6 mars 2008 fixant les tarifs de référence servant de base au remboursement des médicaments et les modalités de leur mise en œuvre.

(JO n° 11 du 24 février 2016 p.18)

Pour plus d'informations :

www.chemlouletassocies.com